



ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE SENART ET ENVIRONS

N° SIREN : 539195065, SIRET : 53919506500013. Association Loi de 1901 N°W772000495, agréée depuis 1984.

1971

*Cinquante quatre années de défense du cadre de vie des Sénartais*  
*Siège social et courrier : 14 rue de la Fontaine*  
**77240 CESSON**

2025

Site INTERNET : [www.ade-senartetenvirons.com](http://www.ade-senartetenvirons.com)

Mail : [adesenartetenvirons@gmail.com](mailto:adesenartetenvirons@gmail.com)

20 janvier 2025

## Lettre ouverte

à Monsieur René Réthoré

Maire

77176 - NANDY

Monsieur le Maire,

Un permis d'aménager en date du 12 septembre 2024, au bénéfice de l'EPA Sénart, intitulé lot Mercure, prévoit la création d'un lotissement (28 maisons individuelles, 3 bâtiments pour accueillir 80 logements en collectifs et des locaux commerciaux) sur 4,3 hectares aux portes de Nandy.

La localisation et l'envergure de ce projet d'urbanisation alerte l'association que nous sommes, dédiée à la défense de l'environnement. En effet, ce projet implique d'amputer de 43 076 m<sup>2</sup> les terres agricoles du plateau Rougeau, à ce jour cultivées par un agriculteur.

Depuis ces dernières années, dans un contexte de dérèglement et d'alertes climatiques sévères, une politique nationale vigoureuse lutte contre l'étalement urbain car il est devenu essentiel de préserver une répartition équilibrée entre les différents espaces qui structurent notre territoire (urbains, agricoles et naturels). Ces orientations sont aujourd'hui concrétisées par l'édification de règles et de lois comme la [loi "Climat et résilience" du 22 août 2021](#) qui prévoit que le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2030. Le Zéro Artificialisation Nette devra être atteint d'ici 2050.

Comment justifier ce projet d'étalement qui va à l'encontre des recommandations officielles en termes de densification des villes et d'économie de terres arables ?

Nous restons à votre disposition pour comprendre vos motivations, sachant que l'emplacement de l'ancien Intermarché attend toujours une revalorisation.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Cathy Bissonnier

Présidente de l'ADE